



*Syndicat National des  
Cadres A*

## **CGC Finances Publiques et SNC CGC**

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : [www.cgc-dgfp.info](http://www.cgc-dgfp.info) / [www.snc-dgfp.info](http://www.snc-dgfp.info)

Adresses mail : [cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)  
[snc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:snc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)



*Syndicat National  
des Contrôleurs*

### **LE LIEN CGC**

## **Audioconférence du 06 avril avec la Direction Générale**

#### **✓ Campagne IR :**

Les précisions sur l'organisation de la campagne IR seront apportées par la DG en seconde partie de semaine.

#### **✓ Point sur les congés :**

A la suite de réunions de concertations interministérielles certains points ont été éclaircis: les congés déjà posés et validés par le chef de service avant la période de PCA sont maintenus sous réserve des nécessités de services.

Les agents quelle que soit leur position (présentiels télétravail) peuvent solliciter des congés. Il appartiendra au chef de service d'apprécier la compatibilité de ces demandes avec la continuation de l'activité du service. La Direction rappelle la nécessité pour les chefs de services de veiller à recueillir les souhaits des uns et des autres tout en s'assurant que ces demandes de congés soient compatibles avec la reprise de continuité en fin de sortie de confinement.

La Direction reconnaît que les agents très fortement sollicités, notamment en présentiel, puissent « souffler » en prenant si nécessaire des congés.

Les agents en présentsiels peuvent donc obtenir des congés durant le PCA dans la limite compatible avec un nombre suffisant d'agents présents.

Par ailleurs il est précisé que les agents qui sont en autorisation spéciale d'absence ( ASA) peuvent poser des congés sous réserve de l'accord du chef de service.

La Direction générale est consciente qu'en sortie de confinement il y aura une situation compliquée à gérer qui nécessitera des règles claires. Une note interministérielle est en cours d'élaboration.

#### **✓ La scolarité à l'ENFIP :**

Concernant les collègues stagiaires devant aborder leur stage pratique la Direction apportera en cours de semaine une réponse d'ensemble sur toutes les questions liées à la scolarité à l'ENFIP.

## ✓ Point sur la livraison des masques :

Les syndicats ont demandé un état des lieux sur les commandes et les livraisons de masques compte tenu du changement de doctrine amorcé par le gouvernement sur le port de celui-ci.

La Direction rappelle qu'elle a fait une première commande et qu'elle fera des commandes complémentaires selon ce qui a été déjà prévu. La DG n'envisage donc pas à ce stade, une augmentation sensible du volume des commandes malgré le changement de doctrine et la généralisation du port qui se dessine.

**La CGC a indiqué qu'elle ne partageait pas cette vision restrictive et demandait une généralisation des équipements pour l'ensemble des agents DGFIP.**

## ✓ Points divers :

- ◆ **Maniement du courrier** : les consignes ont été passées dans les Directions pour un traitement à J+1.
- ◆ **Renouvellement du temps partiel thérapeutique** : le Secrétariat Général a été saisi de de cas individuels où les commissions médicales étaient dans l'impossibilité de se réunir. Dans ces situations, il y a suspension des passages en demi-traitements.
- ◆ Les modes de garde alternatif et le suivi scolaire pouvant être ouverts aux agents DGFIP à l'instar des soignants : il s'agit d'une faculté et non d'un dispositif obligatoire. Des statistiques ont été demandées ( nombre de sollicitations de la part des agents, places disponibles).
- ◆ Ordonnance d'Olivier Dussopt du 27 mars 2020 sur le fonctionnement des instances sociales à distance pendant l'état d'urgence sanitaire : la Direction générale indique que le CTR du 16 avril sera reporté. Elle propose qu'il n'y ait pas d'instances en avril et mai.
- ◆ Fonds de solidarité : a été noté la création de plus de 10000 comptes nouveaux dans l'espace particulier dédié du site *impot.gouv.fr*. La DG estime qu'il s'agit à son sens de très petites entreprises. Un point d'attention est noté sur ce sujet.